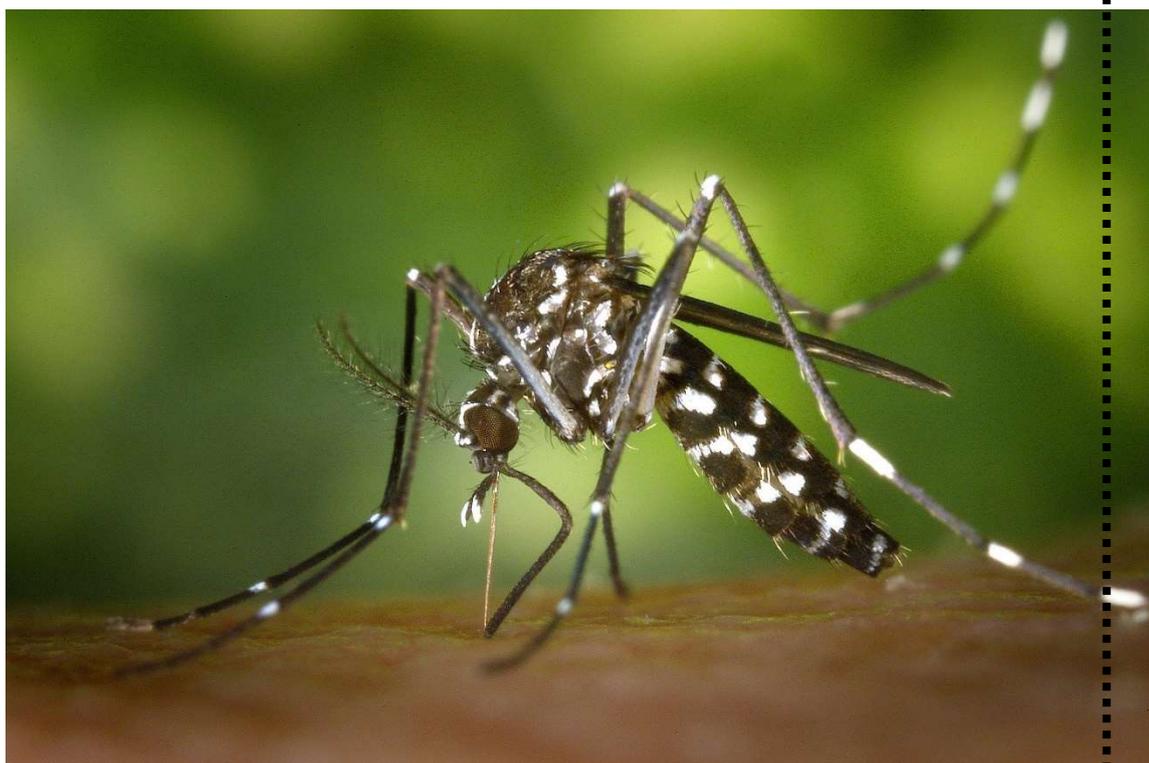


LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

BILAN ANNUEL 2023

DEPARTEMENT DU CHER (18)



Crédit photo : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Table des matières

Résumé	2
Surveillance passive d’Aedes albopictus par signalements citoyens.....	2
Surveillance active d’Aedes albopictus par piégeage	2
Progression de la colonisation dans les communes du département	2
Opérations de lutte anti-vectorielle.....	2
Contexte	5
Contexte épidémiologique	5
Contexte entomologique.....	5
Surveillance entomologique	6
Signalement-surveillance passive	6
Réseau de pièges du Cher	7
Communication auprès des communes concernées	14
Bilan du réseau de pièges.....	14
Surveillance des sites sensibles.....	19
Déclarations d’arbovirose	21
Enquêtes entomologiques et prospections	21
Traitement adulticide.....	21
Diagnostiques de sites sensibles.....	23
Annexe 1 : Contexte règlementaire	24

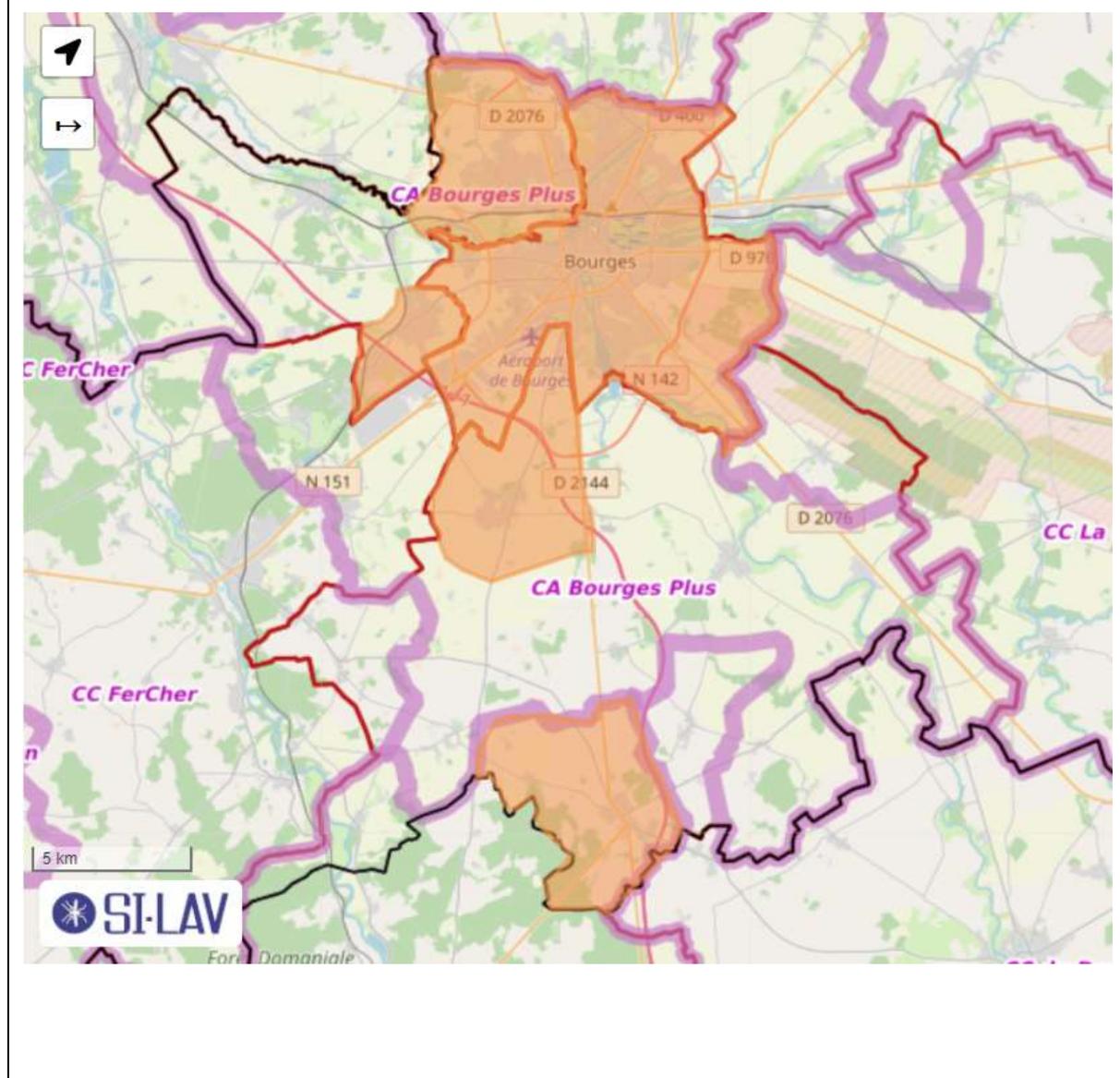
Résumé

La surveillance entomologique du moustique *Aedes albopictus* et des cas humains de maladies transmises par les moustiques s'exercent en France hexagonale du 1^{er} mai au 30 novembre. Les résultats de cette surveillance pour le département du Cher sont synthétisés ci-dessous :

Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalements citoyens	
9 signalements traités (38 signalements sans traitement car dans des communes déjà colonisées)	3 signalements positifs 1 enquête entomologique 0 avec présence de vecteurs
Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
54 pièges dans 17 communes surveillées 324 relevés	11.1% de relevés positifs 83.3% de relevés négatifs Et 5.6% relevés inexploitable
Progression de la colonisation dans les communes du département	
3 nouvelles communes colonisées 4 communes avec détection ponctuelle	5 communes colonisées fin 2023 (sur 286 ¹) 28% de la population départementale concernée par un risque potentiel d'arbovirose
Opérations de lutte anti-vectorielle	
3 cas d'arboviroses 2 enquêtes entomologiques	1 avec présence de vecteurs 1 traitement LAV réalisé

¹ Source, DGCL, Open collectivités

Carte des communes colonisées au 31/12/2023



Le département du Cher ne comptait, au 31/12/2022, que deux communes colonisées par le moustique tigre, celles de Bourges et de Saint-Doulchard. Au 31/12/2023 se rajoutent les communes de Trouy, La-Chapelle-Saint-Ursin et Levet.

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole et en 2023 le moustique tigre était bien présent en Centre Val de Loire de juin à novembre.

17 pièges ont présenté des relevés positifs en 2023, contre 9 en 2022, sur Bourges pour huit d'entre eux, les autres étant sur Apremont-sur-Allier, Avord, La-Chapelle-Saint-Ursin, Sancoins, Trouy et Vierzon.

En dehors des détections de moustique tigre, aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détectée dans le département du Cher. Une seule enquête a été réalisée suite à un signalement positif, qui a conduit à classer la commune de Levet colonisée.

Interventions autour des cas : Sur les 66 cas importés confirmés d'arbovirose déclarés en 2023 en Centre-Val-de-Loire, 14 ont conduit à une prospection entomologique dont deux dans le Cher, à Vornay et Bourges. Celle de Bourges a conduit à un traitement de lutte anti vectorielle autour du cas.

Contexte

Contexte épidémiologique

En 2023, en France métropolitaine, le nombre de cas importés confirmés d'arboviroses (Dengue/chikungunya/Zika) identifiés dans les 71 départements métropolitains colonisés au 01/01/2023 par le moustique tigre s'élevait à plus de 2500 cas (contre 279 dans les 67 départements colonisés en 2022), dont près de 98% étaient des cas de Dengue. Ces cas ont conduit à l'émergence de 43 transmissions autochtones, ce qui confirme l'augmentation de la circulation autochtone d'arboviroses en France hexagonale. L'année 2022 avait déjà connue 65 cas autochtones, contre seulement 2 l'année précédente.

Cette augmentation est liée essentiellement au contexte épidémiologique international et en particulier à l'épidémie de dengue déclarée aux Antilles en août 2023 d'où sont revenus de nombreux voyageurs.

En Centre-Val de Loire, 66 cas importés ont été déclarés en 2023, contre 4 en 2021 et 11 en 2022.

Au cours du mois d'août, un premier cas autochtone d'Usutu a été recensé en région Centre-Val de Loire. L'infection à virus Usutu est une pathologie également transmise par les moustiques mais par ceux du genre *Culex*. Ce virus est proche du virus West Nile et les oiseaux constituent son principal réservoir. L'Homme est une « impasse épidémiologique » et les cas sont le plus souvent asymptomatiques ou peu symptomatiques ; des manifestations neurologiques peuvent être observées chez une minorité des cas, et principalement chez des personnes immunodéprimées.

Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser 78 départements sur les 96 métropolitains en seulement 20 ans. Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 78 départements colonisés, on retrouve 5 départements du Centre Val de Loire, à savoir

le Cher (18), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loiret (45) et depuis 2022 le Loir-et-Cher (41).
Au niveau national, sept nouveaux départements ont été colonisés en 2023.

Au niveau régional, 35 nouvelles communes ont été colonisées en 2023, multipliant presque par deux le nombre de communes colonisées dans la région et portant la part de la population exposée à un risque potentiel d'arbovirose de 23 % à 33 % au cours de la saison.

A ce jour dans le Cher cinq communes sont considérées colonisées par *Aedes albopictus* : Bourges, Saint-Doulchard, Trouy, La-Chapelle-Saint-Ursin et Levet.

Surveillance entomologique

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

Signalement-surveillance passive

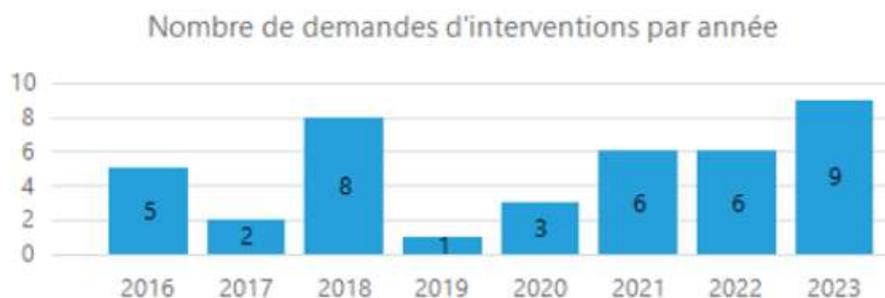
L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu ([site de signalement du moustique tigre. \(anses.fr\)](https://anses.fr))...

INOVALYS a mis en place un lien² sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

Le nombre de signalements reçus en 2023 était légèrement supérieur à 2022 mais trois seulement étaient positifs, contre quatre en 2022.

Région / département / Commune	Positif vecteur	Autres	Total
☐ Cher	3	6	9
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	1	1	2
LEVET	2	1	3
MEHUN-SUR-YEVRE		1	1
SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX		1	1
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX		1	1
VIERZON		1	1

²[Surveillance du moustique tigre : Inovalys aux aguets !](#)



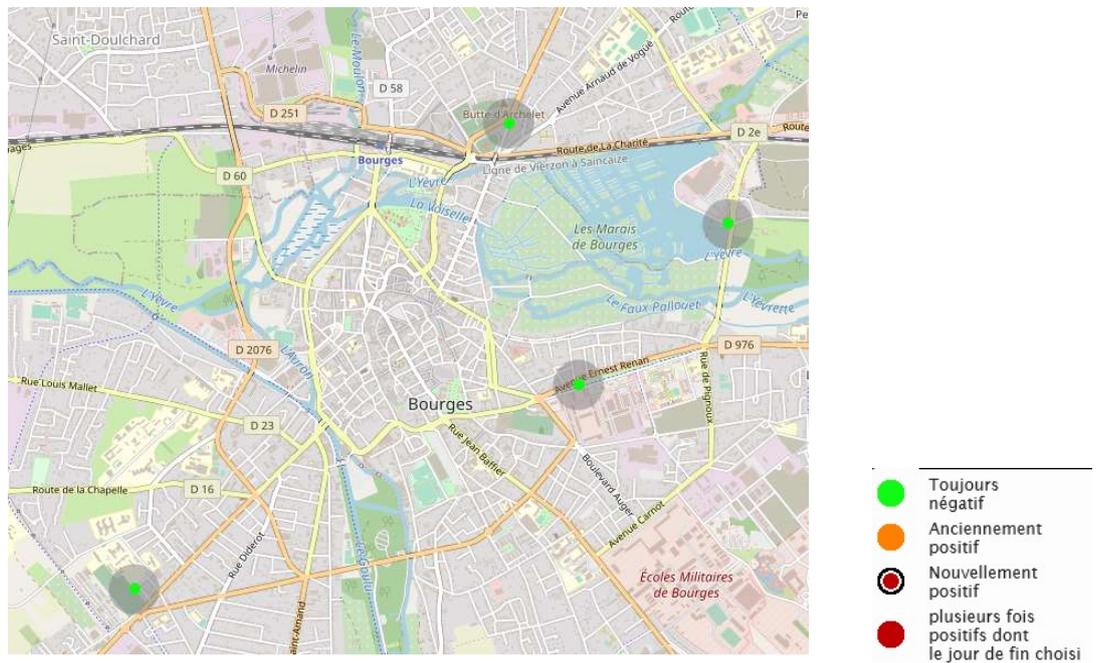
Tous ces signalements ont été émis depuis le portail signalement-moustique.fr

Réseau de pièges du Cher

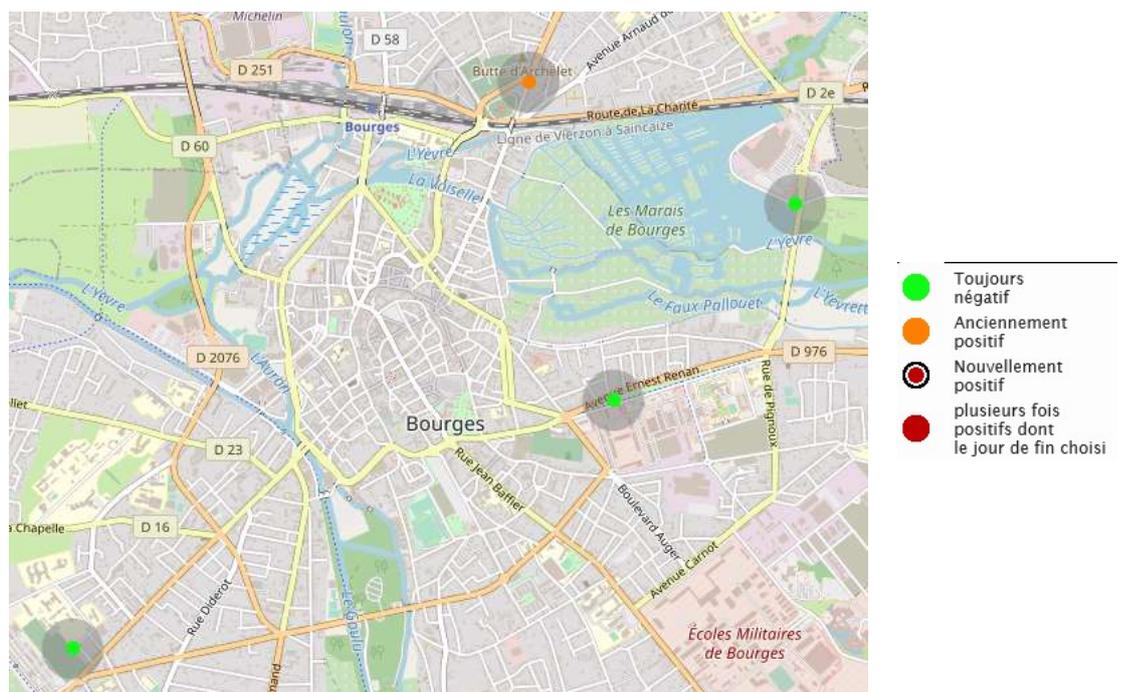
En 2015, on dénombrait deux pièges sur le département du Cher, situés tous les deux sur l'aire d'autoroute Nord à Marmagne : 18-15-AA3 et AA4. Ils étaient négatifs.



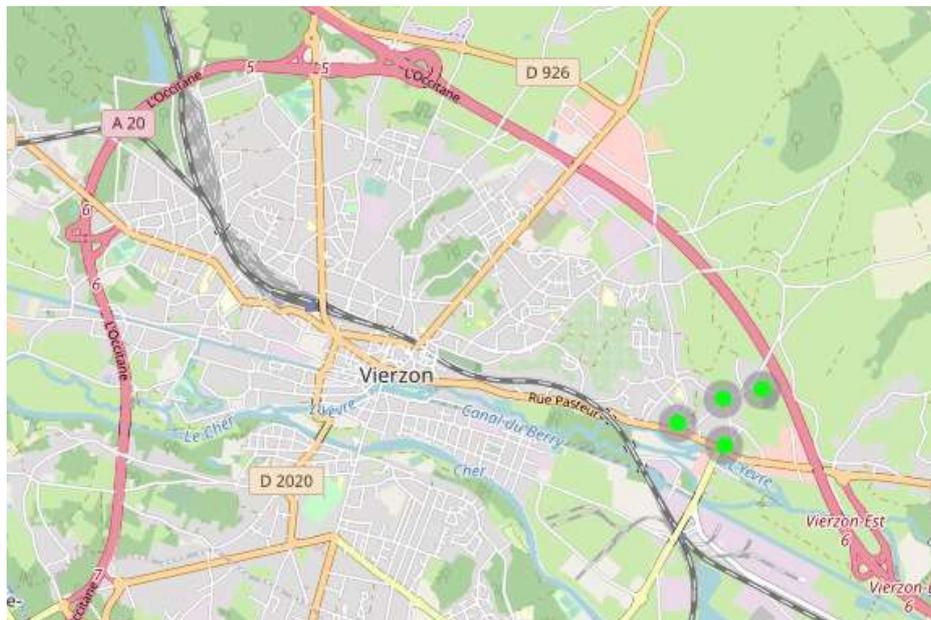
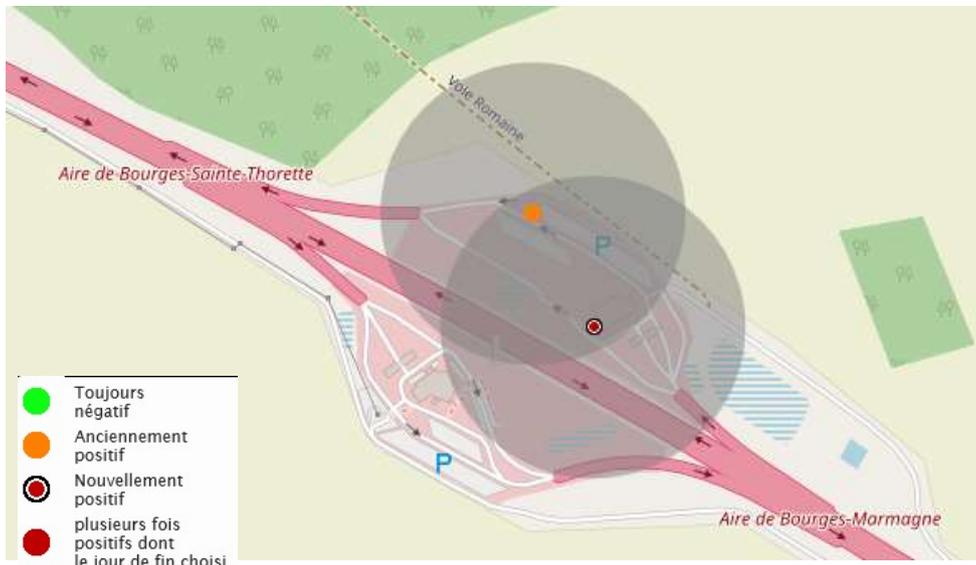
En 2016, en plus de ces deux pièges, ont été ajoutés 4 pièges sur la commune de Bourges, nommés de 18-16-001 à 004.



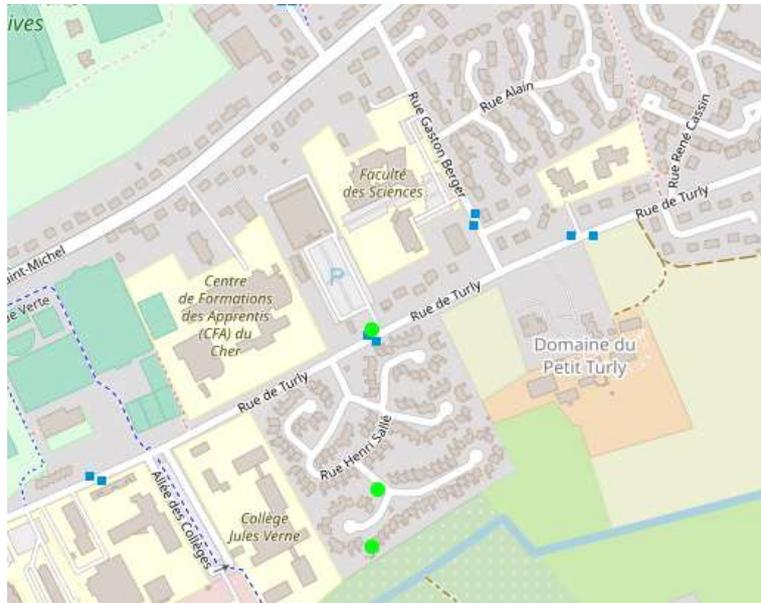
En 2017, le piège 18-16-004, du cimetière Saint-Lazare est sorti une fois positif, au mois de septembre.



En 2018, les pièges de Bourges étaient négatifs, mais les deux pièges de l'autoroute sont sortis positifs, le AA3 en aout, le AA4 en novembre (d'où le point rouge de nouveau positif, la carte étant au 31 décembre). Ajout de 4 nouveaux pièges, autour de Vierzon, numérotés 18-18-001 à 004, soit au total 10 pièges pour le département.



En 2019, ajout de trois nouveaux pièges à Bourges, près du Domaine du Petit Turly, suite à un signalement positif le 03 septembre 2019, portant le nombre total de pièges du département à 13. Tous les relevés étaient négatifs.



Nombre de pièges posés par commune en 2019 :

Cher	13
BOURGES	7
MARMAGNE	2
VIERZON	4

En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département du Cher.

Le nombre de pièges posés est porté à 41, selon la répartition ci-dessous :

☐ Cher	41
APREMONT-SUR-ALLIER	3
AUBIGNY-SUR-NERE	3
BOURGES	12
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	2
MARMAGNE	2
MEHUN-SUR-YEVRE	3
SAINT-AMAND-MONTROND	3
SAINT-DOULCHARD	2
SANCERRE	3
TROUY	2
VIERZON	6

Quatre sont posés sur un site dit sensible, l'Hôpital Jacques Cœur, à Bourges. Neuf sont posés sur des sites touristiques, Sancerre, Apremont-sur-Allier et Mehun-sur-Yèvre. Les autres sont répartis sur le territoire du département. Dix pièges étaient repris des existants, les autres ont été créés en 2020.

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

Typologie du site	Nbre de pièges
gde aggro >20k	22
petite aire urbaine	6
site sensible	4
site touristique	9
Total général	41

En 2021, le nombre et la répartition des pièges restent identiques à 2020.

En 2022, il a été ajouté 14 pièges, pour arriver à un total de 55 :

Cher	Nombre
APREMONT-SUR-ALLIER	3
AUBIGNY-SUR-NERE	3
AVORD	3
BOURGES	14
DUN-SUR-AURON	2
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	2
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	3
MARMAGNE	2
MEHUN-SUR-YEVRE	3
SAINT-AMAND-MONTROND	3
SAINT-DOULCHARD	2
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	1
SANCERRE	3
TROUY	5
VIERZON	6

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

Étiquettes de lignes	Nombre de nom du piège
gde agglo >20k	28
petite aire urbaine	14
site sensible	4
site touristique	9
Total général	55

Les pièges de Marmagne ont été déplacés de l'autoroute vers la commune car les pièges de l'autoroute étaient régulièrement positifs, mais n'étaient pas pertinents pour le suivi de l'implantation du moustique sur la commune.

En 2023, le nombre de pièges est sensiblement identique à 2022, mais redistribués de Bourges sur de nouvelles communes :

<input type="checkbox"/> Cher	54
APREMONT-SUR-ALLIER	3
AVORD	3
BERRY-BOUY	2
BOURGES	8
FUSSY	2
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	2
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	3
MARMAGNE	2
MEHUN-SUR-YEVRE	3
SAINT-AMAND-MONTROND	3
SAINT-DOULCHARD	1
SAINT-FLORENT-SUR-CHER	3
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	3
SANCERRE	3
SANCOINS	2
TROUY	5
VIERZON	6

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

<input type="checkbox"/> 18	54
gde agglo >20k	27
petite aire urbaine	14
site sensible	4
site touristique	9

Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de l'ARS en première quinzaine de mai. À l'issue de la tournée initiale de pose, INOVALYS a transmis les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est faite en même temps que celle des communes.

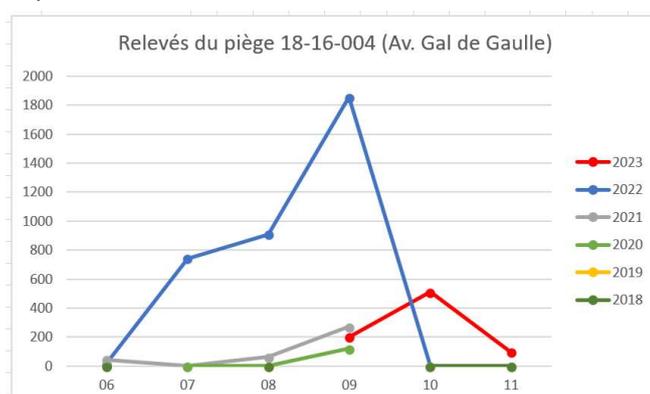
Bilan du réseau de pièges

Depuis 2019, seule la commune de Bourges était considérée colonisée par le moustique tigre. En 2022, la commune de Saint-Doulchard a été ajoutée à la liste. En 2023 s'ajoutent les communes de Trouy, La-Chapelle-Saint-Ursin et Levet.

17 pièges ont été positifs en 2023 (pour 36 relevés positifs), soit un pourcentage de pièges positifs est de 31.5% (16.4% en 2022), un peu moins que la moyenne régionale (34.5%).

Sur Bourges :

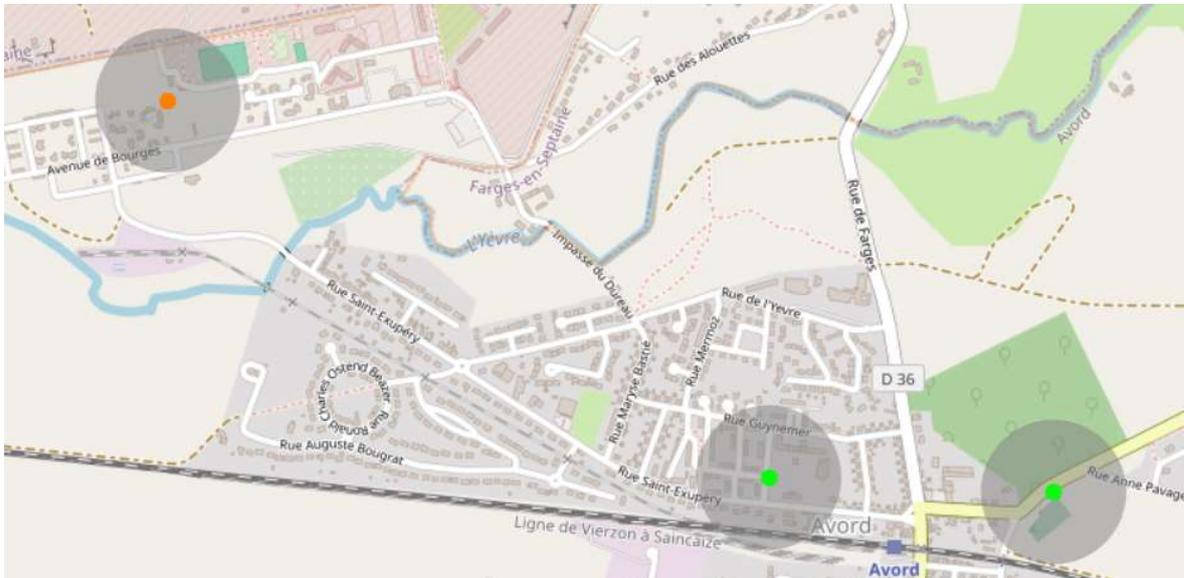
- Le piège 18-16-004 était positif en 2021 et 2022 et a été conservé comme sentinelle, afin de suivre l'évolution de la charge. Il a été positif de septembre à novembre mais le seau a été perdu en juillet et août. (Voir graphique ci-après). La charge semble moindre en 2023 sur ce piège.
- Le piège 18-22-004, à l'angle entre l'avenue Stendhal et la rue François Villon a été positif de juin à novembre. Le graphique montre le nombre d'œufs comptés pour chaque mois relevé :



- Les deux autres pièges sur Bourges ont eu plusieurs relevés positifs
- Les quatre pièges de l'hôpital ont montré des relevés positifs à partir de septembre.

Sur Avord :

- Le piège 18-22-011 a été positif en septembre uniquement (33 œufs).

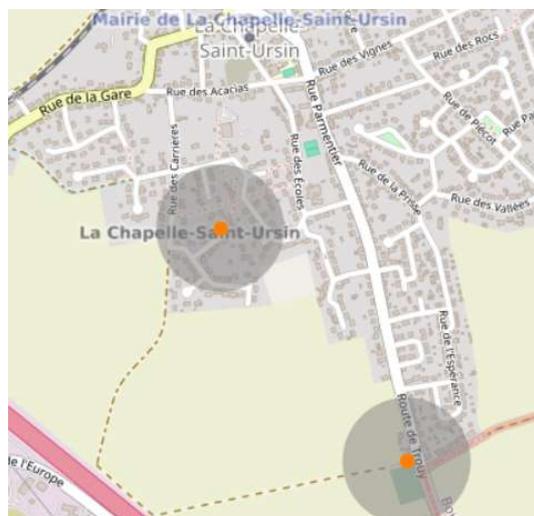


Sur Apremont-sur-Allier :

- Le piège 18-20-022 a été positif en octobre uniquement (44 œufs) alors qu'en 2022 il était positif en juillet et septembre (28 et 19 œufs).

Sur La Chapelle-Saint-Ursin :

- Les deux pièges (18-20-007 et 18-20-008) ont été positifs en septembre et octobre, entre 12 et 290 œufs.



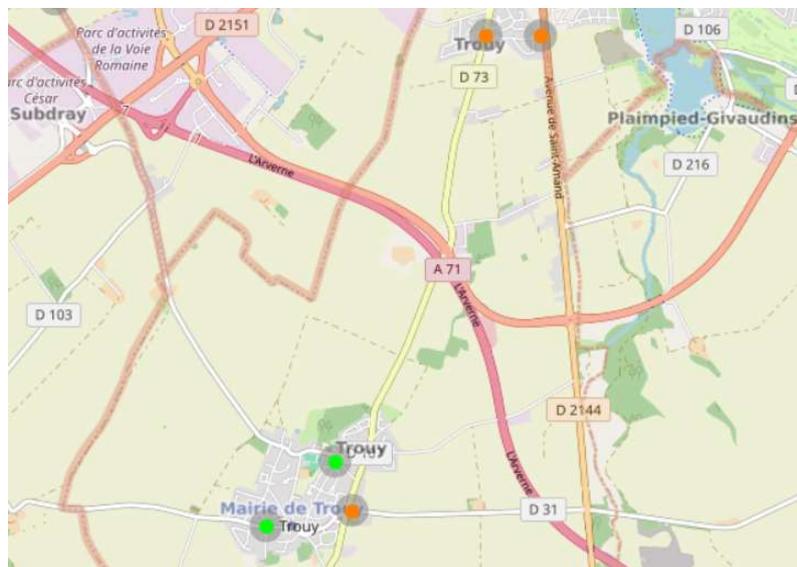
Sur Sancoins :

- Un seul des deux pièges a montré un relevé positif en octobre, à seulement 10 œufs.



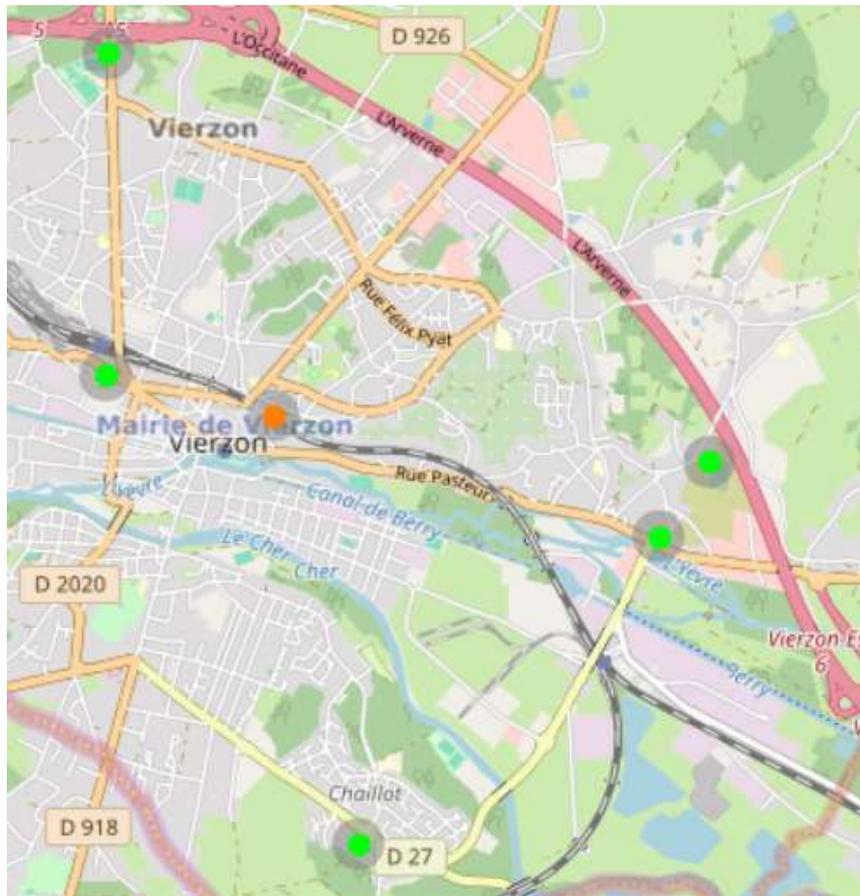
Sur Trouy :

- Trois des cinq pièges ont présenté des relevés positifs, dont deux en septembre, avec des comptages faibles, entre 10 et 67 œufs.



Sur Vierzon :

- Un seul des six pièges a montré un relevé positif faible en octobre (15 œufs).



Plus de relevés exploitables en 2023 (86.7% contre 85.3 % en 2022). La diminution de relevés inexploitable vient en partie de l'ajout d'un filet sur tous les pièges en plus de la fixation, pour décourager les vols et diminuer les renversements accidentels.

Le nombre de relevés inexploitable (seau perdu, polystyrène perdu, seau pas accessible, relevé non fait) est tout de même de 7.2 % en 2023 (contre 7.4 % en 2022), au-dessus de la moyenne régionale (5.3 %) mais en dessous de la moyenne nationale (7.3 %). Il serait utile de resensibiliser la population et le personnel d'entretien des espaces verts. :

Statut Piège	Nombre de r	
Relevés sans problème	287	87,0 %
Polystyrène perdu	11	3,3 %
Seau perdu	11	3,3 %
Polystyrène retrouvé hors du piège	10	3,0 %
Seau sec	7	2,1 %
Seau pas accessible	2	0,6 %
Seau renversé	2	0,6 %
Total	330	100,0 %

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en novembre.

Les résultats des relevés sont présentés dans le tableau page 20.

Surveillance des sites sensibles

La surveillance des sites sensibles présente plusieurs intérêts :

- Evaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- Evaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Un seul site sensible était suivi en 2023 dans le Cher : le CH Jacques Cœur de Bourges.

En 2022 un seul piège avait été positif :

nom du piège	localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
H18-20-028	rond point de l'entrée (distance?)	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
H18-20-029	parking derrière (distance?) / proche entrée urgences	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
H18-21-002	Château des Gadeau, entre le Cegidd et la maison médicale de garde	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
H18-20-031	parking bas (distance?)	RAS	RAS	RAS	44	RAS	RAS

En 2023 les quatre pièges de l'hôpital ont été positifs au moins une fois dans la saison :

nom du piège	localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
H18-20-028	rond point de l'entrée (distance?)	RAS	SP	RAS	92	RAS	17
H18-20-029	parking derrière (distance?) / proche entrée urgences	RAS	RAS	RAS	5	79	RAS
H18-21-002	Château des Gadeau, entre le Cegidd et la maison médicale de garde	RAS	PP	RAS	12	RAS	RAS
H18-20-031	parking bas (distance?)	RAS	RAS	RAS	24	91	RAS



nom du piège	Commune ds SI-LAV	zone	localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
P18-20-022	Apremont sur Allier	site touristique	cimetière	RAS	RAS	RAS	RAS	44	RAS
P18-20-023	Apremont sur Allier	site touristique	eglise	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-024	Apremont sur Allier	site touristique	parking du chateau	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-011	Avord	petite aire urbaine	avenue de Bourges, près de la base aérienne 702	RAS	RAS	S	33	RAS	RAS
P18-22-012	Avord	petite aire urbaine	près de l'école maternelle, rue du Chapelle de la Caille	RAS	RAS	SP	RAS	RAS	RAS
P18-22-013	Avord	petite aire urbaine	près du cimetière et de la déchetterie, rue d'Aindling	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-003	Bourges	gde aglo > 20k	10 rue Georges Pompidou, près jardins de Lazenay, plan d'eau du Val d'Auron, brasserie, arrêt de bus.	RAS	RAS	39	42	336	29
S18-16-004	Bourges	gde aglo > 20k	av Gal de Gaulle, près cimetière St Lazare, gare et maison d'arrêt	5	SP	PP	200	510	97
P18-22-004	Bourges	gde aglo > 20k	Angle avenue Stendhal et rue François Villon	5	20	416	800	210	3
P18-20-001	Bourges	gde aglo > 20k	Aéroport de Bourges	RAS	RAS	184	RAS	42	RAS
H18-20-028	Bourges	site sensible	rond point de l'entrée (distance?)	RAS	SP	RAS	92	RAS	17
H18-20-029	Bourges	site sensible	parking derrière (distance?) / proche entrée urgences	RAS	RAS	RAS	5	79	RAS
H18-21-002	Bourges	site sensible	Château des Gadeau, entre le Cegidd et la maison médicale de garde	RAS	PP	RAS	12	RAS	RAS
H18-20-031	Bourges	site sensible	parking bas (distance?)	RAS	RAS	RAS	24	31	RAS
P18-23-003	Berry-Bouy	gde aglo > 20k	12 allée des thureaux	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-011	Berry-Bouy	gde aglo > 20k	65 allée des champs fleuris	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-007	Chapelle St Ursin	gde aglo > 20k	cimetiere	RAS	RAS	RAS	290	53	RAS
P18-20-008	Chapelle St Ursin	gde aglo > 20k	rue des Fauvettes (y a une impasse au bout avec des buissons)	RAS	RAS	RAS	12	12	RAS
P18-23-001	Fussy	gde aglo > 20k	route de paris D940, Fussy pièces autos	RAS	RAS	RAS	S	RAS	RAS
P18-23-002	Fussy	gde aglo > 20k	cimetière fussy, route de paris D940	RAS	RAS	RAS	RAS	SP	RAS
P18-22-016	La Guerche sur l'Aubois	petite aire urbaine	entrée du cimetière, rond-point du souvenir français.	RAS	RAS	RAS	PP	RAS	RAS
P18-22-017	La Guerche sur l'Aubois	petite aire urbaine	près de la mairie et du parc Maurice Fusilier, 1 quai de Bures sur Dives.	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-018	La Guerche sur l'Aubois	petite aire urbaine	près de la maison de la Santé, rue Danielle Casanova.	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-005	Marmagne	gde aglo > 20k	dernière le cimetière	RAS	RAS	HP	RAS	RAS	RAS
P18-22-006	Marmagne	gde aglo > 20k	jardins communautaires, 587 rue des Marais	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-025	Mehun sur Yèvre	site touristique	chateau (accès au jardin?)	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-026	Mehun sur Yèvre	site touristique	avenue de la belle fontaine, jardins	RAS	S	RAS	S	RAS	RAS
P18-20-027	Mehun sur Yèvre	site touristique	cimetière rue Flandres Dunkerque (pas de vue google street)	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-019	Sancerre	site touristique	office du tourisme, parking	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-020	Sancerre	site touristique	cimetière	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-021	Sancerre	site touristique	vers les domaines au Nord Ouest, D 183	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-013	St Amand Montrond	petite aire urbaine	Balnéor centre aqualudique (ou Chaussouon matériaux plus loin)	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-014	St Amand Montrond	petite aire urbaine	cimetière, rue des grands villages	RAS	RAS	SP	RAS	RAS	RAS
P18-20-015	St Amand Montrond	petite aire urbaine	cimetière communal av du Gal de Gaulle	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-004	Saint-Doulchard	gde aglo > 20k	croisement rue des vignes/rue des chardons (parc)	HP	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-006	Saint-Florent sur Cher	petite aire urbaine	rue fernand léger, services techniques municipaux	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-007	Saint-Florent sur Cher	petite aire urbaine	place de la gare / rue jules ferry	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-008	Saint-Florent sur Cher	petite aire urbaine	friche industrielle et terrain GDV, le long de la N151	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-007	Saint-Germain du Puy	gde aglo > 20k	jardins communautaires rue des Marais, près du château de Villemenard	RAS	RAS	PP	PP	SP	RAS
P18-23-004	Saint Germain du Puy	gde aglo > 20k	rue des lauriers proximité école primaire publique Raoul neron	RAS	RAS	RAS	RAS	SP	RAS
P18-23-005	Saint Germain du Puy	gde aglo > 20k	croisement 2 rue simone le moigne et rue chain soutine	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-009	Sancoins	petite aire urbaine	cimetiere	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-23-010	Sancoins	petite aire urbaine	43 rue paulin pecueux, derrière pompes funèbres	RAS	RAS	RAS	RAS	10	RAS
P18-20-005	Trouy	gde aglo > 20k	espace paramedical des Talleries, long de la D2144 dir St Amant	10	PP	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-006	Trouy	gde aglo > 20k	Rond point D73 proche arrêt de bus	RAS	RAS	RAS	31	24	RAS
P18-22-008	Trouy	gde aglo > 20k	Cimetière de Trouy	RAS	RAS	RAS	67	RAS	RAS
P18-22-009	Trouy	gde aglo > 20k	croisement rue de Château Gaillard et rue du Subdray	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-22-010	Trouy	gde aglo > 20k	près Espace Jean-Marie Truchot, avenue du Cabaret	RAS	PP	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-18-003	Vierzon	gde aglo > 20k	cimetiere des forges	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-18-001	Vierzon	gde aglo > 20k	paring BandB et Fleuriste	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-009	Vierzon	gde aglo > 20k	entrée du cimetiere du centre ville, rue du souvenir Français	RAS	RAS	RAS	RAS	15	RAS
P18-20-010	Vierzon	gde aglo > 20k	proche gare Les Jardins de la Française	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-011	Vierzon	gde aglo > 20k	le long du stade de rugby Constant Duval (proche sortie autoroute)	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P18-20-012	Vierzon	gde aglo > 20k	place de la Mémoire	RAS	SP	RAS	RAS	RAS	SP

Résultats des pièges relevés

NEGATIF
 POSITIF
 Relevé exploitable (NEGATIF)
 Relevé non exploitable

RAS Rien à signaler
 X POSITIF (Nb d'œufs)

RS Seau Reversé et Sec
 S Seau Sec
 HP Polystyrène Hors piège
 R Seau Reversé

SP Seau Perdu
 PP Polystyrène Perdu
 SPA Seau Pas Accessible
 NR Non Relevé

Déclarations d'arbovirose

Sur les trois cas d'arbovirose déclarés dans le Cher en 2023, deux seulement ont conduit à une prospection entomologique, sur les communes de Bourges et Vornay. Seule l'enquête de Bourges, réalisée le 12 juillet, suite à la déclaration du 10 juillet, a conduit à la détection de vecteurs adultes et à une opération de démoustication.

Enquêtes entomologiques et prospections

L'enquête à Vornay a permis de localiser différents gîtes dont la moitié étaient en eau. Plusieurs gîtes contenaient des larves de tous stades qui après prélèvement des larves a été traité au BTI ou détruit dans la plupart des cas. Les larves identifiées au Laboratoire sont des larves de *Culex* sp et d'*Aedes* sp. Pour donner suite à ces découvertes des conseils ont été donnés à la population afin de limiter la multiplication de gîtes propice au développement des moustiques. Il n'y a pas eu de traitement adulticide dans le cadre de cette enquête.

L'enquête à Bourges a pu mettre en avant la présence de vecteurs adultes dans le quartier, au sud de la zone d'enquête. Le gîte était assez loin de l'endroit où la personne malade a séjourné mais un traitement adulticide a été recommandé.

Traitement adulticide

Un traitement a été réalisé le 17 juillet 2023, entre 21h30 et 1h30 suite à la découverte de moustiques tigres adultes autour de l'habitation d'un cas déclaré de Dengue.

Le traitement a été réalisé par la société Rentokil Initial après vérification de l'absence de vent et de l'absence dans le périmètre traité de points vulnérables comme des ruchers, des établissements accueillant de jeunes enfants ou des personnes âgées.

Toutes les diffusions ont été faites par pulvérisation ou nébulisation à l'aide d'appareils portés à dos d'homme, afin de maîtriser au maximum la dispersion du produit. Les accès aux zones traitées étaient toujours fermés, avec le concours des forces de l'ordre et du personnel

de la mairie concernée. Le traitement a porté sur plus de 800m de trajets et environ 150 bâtiments ont été traités.

L'opération s'est bien déroulée grâce à la coopération des administrés et à la bonne coordination de l'équipe de Rentokil Initial avec le personnel de la commune et les forces de l'ordre.

Un second traitement a dû être fait à cause des intempéries survenues le lendemain du premier traitement. Il a été fait dans les mêmes conditions que le premier, le 21 juillet.

Dpt	Commune	Horaires	Nb Heures traitement	Nb batiments traités	Distance pedestre (m)	Volume Aqua K-Othrine (ml)	Volume Phobomosquitoes (ml)	Volume Vectomax (kg)	Bornes CO2	Sites sensibles
18	Bourges	21h30 - 01h30	4	150	831	100	105	5	2	Pas de ruchers
18	Bourges	21h30 - 01h00	3,5	150	831	100	105	0	0	Pas de ruchers



- En bleu : Trajet pour pulvérisation Aqua K-Othrine.
- En vert : Trajet pour pulvérisation Phobomosquitoes
- En jaune : Trajet pour pulvérisation Vectomax
- En rouge : Bornes à CO2



Diagnostics de sites sensibles

Il n'a pas été réalisé de diagnostic de sites sensibles dans le Cher en 2023.

Annexe 1 : Contexte réglementaire

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.